

# COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juillet 2024

**N° 2024/07/25/08 - Objet : Modification du tableau des effectifs communaux.**

Le vingt-cinq juillet deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dix-neuf juillet 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

**Étaient Présents** : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Emilie GERMAIN, Murielle GARZINO, Bernadette SAMUEL, REYNOUD Henri, Laurent JUGLARET à partir du point n°7, WAJS Alexandre, Marie-Pierre CALLET, FABRE Thierry,

**Pouvoirs** : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, Patrick LAFFITTE à Marc FUSAT, Sébastien THOMAS à Henri REYNOUD, Christine GARCIN-GOURILLON à Fabienne CITI et Alain CHAIX à Marie Pierre CALLET

**Absents excusés** : Fanny ARSAC, Lucie BABIN, Laurent JUGLARET jusqu'au point 6 inclus

**Secrétaire de séance** : Bernadette SAMUEL

**Rapporteur** : Alexandre WAJS

Monsieur le Rapporteur indique que dans le cadre de la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines il a établi un tableau d'avancement de grade concernant deux agents de la collectivité ayant réussi l'examen professionnel au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Il précise qu'il appartient au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Il propose en conséquence au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs en procédant à la création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (un poste étant déjà vacant dans le tableau des effectifs de la commune).

Monsieur le Rapporteur précise que le Comité Social Territorial sera ensuite saisi afin qu'il se prononce sur la suppression des postes devenus vacants du fait des avancements de grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,  
**DECIDE** la création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

**APPROUVE** le tableau des effectifs modifié en ce sens

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 26 JUL. 2024

Secrétaire de séance,  
**Bernadette SAMUEL**



Le Maire,  
**Jean-Christophe CARRÉ**

Publication sur le site de la mairie le : 26 JUL. 2024



## COMMUNE DE MAUSSANE LES ALPILLES

---ooOoo---

TABLEAU DES EFFECTIFS ANNEXE DELIBERATION 2024/07/25/08

CATEGORIE DE PERSONNEL NATURE DE L'EMPLOI - GRADES	Effectif budgétaire avant délibération	Effectif pourvu	Effectif budgétaire après délibération	Observations
<b>PERSONNEL TITULAIRE</b>				
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Emploi fonctionnel Directeur Général des Services	1	2	1	1 attaché principal détaché sur l'emploi fonctionnel de DGS
Attaché principal	2		2	
Attaché	1	1	1	
Rédacteur	1	0	1	
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	3	3	
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	2	3	
Adjoint administratif	5	5	5	
Adjoint administratif de 17 heures 30 par semaine	1	1	1	
<b>Total filière administrative</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>				
Brigadier-chef principal de police municipale	1	0	1	
Gardien-Brigadier de police municipale	2	0	2	
<b>Total filière police municipale</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Technicien	1	1	1	
Agent de maîtrise principal	3	3	3	
Agent de maîtrise	6	6	6	
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	4	1	4	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	2	4	1 création
Adjoint technique	16	12	16	
<b>Total filière technique</b>	<b>33</b>	<b>25</b>	<b>34</b>	
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Animateur	1	1	1	
<b>Total filière animation</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	1	
Adjoint du patrimoine de 17 heures 30 par semaine	1	0	1	
<b>Total filière culturelle</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	
<b>FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE</b>				
A.T.S.E.M. principal 1 <sup>ère</sup> classe	0	0	0	
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	1	
<b>Total filière sanitaire et sociale</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total personnel titulaire</b>	<b>57</b>	<b>41</b>	<b>58</b>	
<b>PERSONNEL NON TITULAIRE</b>				
<b>PERSONNEL CONTRACTUEL</b>				
Collaborateur de Cabinet du Maire	1	0	1	
adjoint technique 9h/semaine	2	2	2	
<b>Total personnel contractuel fonctionnel</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
<b>Adjoint technique (accroissement temporaire d'activité)</b> Pour 4 mois consécutifs à temps non complet (quotité 52%)	1	1	1	
<b>Total personnel contractuel</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>CONTRATS AIDES</b>				
Type contrat aidé : emplois d'avenir	1	0	1	
Type contrat aidé : CUI-CAE de 17 heures 30 par semaine	1	0	1	
<b>Total personnel contrats aidés</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	
<b>PERSONNEL SAISONNIER</b>				
Maître Nageur Sauveteur - éducateur des A.P.S.	3	0	3	
Surveillants de baignade - éducateur des A.P.S.	1	0	1	
Agent d'accueil (échelle C1)	4	0	4	
Adjoint technique (échelle C1)	6	0	6	
Adjoint administratif à mi-temps (échelle C1)	1	0	1	
<b>Total personnel saisonnier</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	
<b>Total personnel non titulaire</b>	<b>21</b>	<b>3</b>	<b>21</b>	